

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/05/80

Objet : 80 - Contrat VN 23034 – Contrat de maintenance IXBUS

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition formulée par l'entreprise SRCL,

Décide

- De signer le contrat n°VN23034 – Contrat de maintenance IXBUS avec l'entreprise SRCL domiciliée Parc tertiaire du Jardin d'Entreprises, 10 rue Blaise Pascal, 28000 CHARTRES.

Le contrat comprend les prestations de maintenance et d'assistance pour les modules du logiciel Ixbus.

Le contrat est conclu pour une période initiale d'un reconductible 2 fois.

Le montant annuel des prestations s'élève à 12 465.00 € HT soit un total de 37 395.00 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 23 mai 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230530-80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

Affichage : 30/05/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

